



FFVoile

INFOS CLUBS - 30 JUIN 2021

MASQUES EN EXTERIEUR A TERRE ET VESTIAIRES : POSITION DE LA FFVOILE



Le 18 juin dernier est paru un nouveau décret actualisant celui du 1er Juin (disponible en [cliquant ici](#)) et annonçant de nouveaux allègements, sur le port du masque en plein air en particulier.

Il est désormais prévu que l'obligation de porter un masque dans les espaces extérieurs des établissements sportifs de plein air ne s'applique pas lorsque leur aménagement ou les contrôles mis en place permettent de garantir en toutes circonstances le respect de la distanciation physique de 2 mètres.

Pour autant, et suite à plusieurs échanges avec des responsables de clubs et d'établissements, nous avons décidé de ne pas faire évoluer nos préconisations sanitaires accessibles [en cliquant sur ce lien](#).

Les publics accueillis, les incertitudes concernant l'arrivée de nouveaux variants, mais surtout les conséquences majeures pour la bonne réalisation de votre saison dans le cas d'un cas contact avéré dans l'enceinte de votre structure (rappel sur sa définition en page 1 du guide sanitaire) nous ont guidés dans cette décision

Ainsi [le port du masque](#) reste très fortement recommandé en présence de publics accueillis, dans les enceintes à terre en extérieur.

Pour les vestiaires, étant donné les risques importants de non-respect strict des gestes barrières, là aussi nous restons sur la position initiale et vous conseillons de ne les utiliser que si cela est inévitable et au bénéfice de publics à privilégier (publics moussaillons, planche à voile, ...).

La priorité de la saison qui s'annonce reste, pour nous, que vous ne soyez pas impactés par une fermeture administrative, ces mesures nous paraissent, au vu des expériences de l'an dernier, vous mettre en grande partie à l'abri de ce risque.

Nous vous souhaitons un bel été !

Les équipes de la FFVoile